

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 12 juin 2014**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (2) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme TROUWBOST (représentée par M. BERTHIER).

Membres excusés : (2) Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND.

Date de convocation : 6 juin 2014

**Délibération n° : 39-2014**

**Objet : Observatoire de la cohésion sociale – charte d'utilisation des données statistiques**

La démarche d'Observatoire de la Cohésion Sociale animée par la Communauté de l'agglomération Dijonnaise et le CCAS de Dijon conduit à :

- échanger entre les partenaires locaux institutionnels (CCAS et communes de l'Agglomération) des données sociales et économiques confidentielles,
- partager l'analyse des données ainsi réunies et traitées par l'Observatoire,
- diffuser les travaux réalisés à des fins d'exploitation.

La mise en œuvre de cet observatoire a pour objectif de coordonner et valoriser les démarches d'observation menées chaque année sur le territoire intercommunal, à savoir :

- l'observation et l'évaluation de la Politique de la Ville par la Communauté de l'agglomération Dijonnaise,
- les études thématiques ciblées portées par les services de la Communauté de l'agglomération Dijonnaise, de la Ville de Dijon ou du CCAS de Dijon (de l'ordre de 10 par an),
- l'Analyse des Besoins Sociaux menée par le Centre Communal d'Action Sociale de Dijon conformément à ses obligations réglementaires (article R.123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

La Communauté de l'agglomération Dijonnaise assure l'interface entre les collectivités, les acteurs locaux et les fournisseurs de données. Le Cabinet Compas-tis est chargé de collecter les données qu'il centralisera dans le progiciel Babord. Cet outil permet de consulter les données et de les présenter sous forme de tableaux, graphiques et cartes.

Le bon fonctionnement de cet « Observatoire » local oblige à respecter une déontologie rigoureuse. Le cadre d'utilisation des données recueillies est régi par des conventions signées entre la Communauté de l'agglomération Dijonnaise et les différents partenaires fournisseurs de données.

La charte jointe au présent rapport traduit les engagements des communes et CCAS de l'agglomération envers le Grand Dijon et les partenaires fournisseurs de données, permettant de garantir le respect des règles édictées dans ces conventions et la bonne marche de l'observatoire partagé.

Huit engagements y sont référencés :

- utilisation des données sources avec accord préalable des fournisseurs de données,
- secrets statistiques et de toutes informations contenues dans les études ou synthèses,
- exploitation des informations transmises pour le seul usage de la collectivité,
- diffusion des études et travaux entre les seuls partenaires signataires de l'observatoire,
- contribution à la démarche dans le cadre de la Politique de la Ville,
- désignation de référents au sein des services,
- participation aux ateliers ou groupes d'analyse partagée,
- participation aux sessions de formation organisées par l'observatoire.

Par conséquent, pour le Centre Communal d'Action Sociale de Dijon, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le projet de charte à signer entre le CCAS de la Ville de Dijon et la Communauté de l'agglomération Dijonnaise, annexé à la présente délibération,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer cette charte.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nathalie Popadyak".

Nathalie POPADYAK

**PUBLIÉ LE 10 JUIN 2014**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

19 JUIN 2014

